

2358

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIA ET DE LA
SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**TERMES DE REFERENCE SUR LA CARTOGRAPHIE DES REALISATIONS DES
PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DU MFDSSN**

Mars 2005

CONTEXTE GENERAL

Le gouvernement du Sénégal dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté a entrepris et mis en place un programme national de lutte contre la pauvreté. L'objectif de ce programme est de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'horizon 2015.

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté « DSRP » conçu à cet effet offre un cadre fédérateur des interventions plurielles.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la famille, du Développement social et de la solidarité nationale est chargé, entre autres missions, de la conception et de la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Il a été créé par décret n° 200166948 du 21 Novembre 2001, la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (CSO/PLCP) rattachée au cabinet du ministre et dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n° 0020 du 14/01/2002.

Présentement, la CSO/MFDSSN assure le suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté suivants : PLCP/BAD, AFDS, PAREP :

- Le PLCP/BAD est cofinancé par la Banque Africaine de Développement et le fond Nordique pour une durée de cinq (5). Il intervient dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tamba
- L'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) est financé par la Banque Mondiale pour environ 30 Milliards sur 10 ans. Le projet cible les régions de Dakar, Fatick, Kolda, Louga et Ziguinchor
- Le programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) est financé par le PNUD pour une durée de 33 mois. Il intervient sur les axes Louga – Saint-Louis – Matam, Tamba - Kédougou, Bambey - Malem Hoddar et Ziguinchor.

Globalement, les activités des différents programmes sont menées sous quatre composantes :

Composante 1 : amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services de base ;

Composante 2 : accès aux services de micro finance

Composante 3 : renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB

Composante 4 : suivi des activités et analyse des impacts.

Dans son rôle de coordination et de suivi opérationnel des programmes sous tutelle du MFDSSN, les missions ci-après ont été dévolues à la CSO :

- Coordonner pour le compte du ministère, les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement,
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures correctrices ;

à faire/poursuivre et géographie de poverty

- Elaborer et tenir à jour la cartographie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine ;
- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres domaines ;
- Conduire la réalisation d'études et d'évaluation des impacts de projets contre la pauvreté.

Dans l'optique d'une bonne exécution des compétences précitées et pour rendre visibles les réalisations des programmes dans le cadre d'une politique de communication appropriée auprès des populations et de plaider auprès des partenaires, la cellule entreprend de se doter d'une cartographie qui permettra la visualisation des activités réalisées par les différents projets de lutte contre la pauvreté.

OBJECTIFS DE LA MISSION

OBJECTIF GENERAL

L'objectif global de la mission est d'établir la cartographie des réalisations des différents projets plus spécifiquement en terme d'accès aux services sociaux de base, d'activités génératrices de revenus et de renforcement de capacités dans les différentes régions ciblées par les programmes de lutte contre la pauvreté.

Il s'agira d'abord de concrétiser sur une carte du Sénégal, les zones d'intervention (niveau départemental ou régional) de chaque programme et ensuite pour chaque région ou département de produire une carte sur laquelle seraient symbolisées les différentes réalisations du programme.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- Effectuer en relation avec la CSO/MFDSSN l'étude détaillée des besoins informationnels pour établir la cartographie permettant de satisfaire la demande exprimée ; *meccanism de finit de l'impact ???*
- Organiser la base de données des réalisations par secteur et par département si tel n'est pas le cas.
- Spécifier les symboles à matérialiser
- Concevoir les supports en vue de disposer d'outils communication et de plaider
- Composer et imprimer les cartes au niveau national, régional et département
- Assurer la diffusion auprès des partenaires, des autorités et des populations par les canaux les plus usuels
- Etablir avec la cellule un protocole d'accord pour une mise à jour périodique (1 fois par an) des cartes.

METHODES DE TRAVAIL

Sous la supervision directe du coordinateur de la cellule de suivi des projets et programmes de lutte contre la pauvreté du MFDSSN, le consultant sera le responsable de l'ensemble des activités liées à la mission.

Il devra travailler en étroite collaboration avec le responsable suivi - évaluation de la cellule en vue d'une prise en compte effective des besoins.

Avant le démarrage de la mission fera une proposition technique pour la réalisation de la mission.

Il devra justifier le bien fondé ainsi que la pertinence des outils proposés (logiciels de cartographie plus précisément) en termes d'efficacité, d'efficience et de garantie à livrer les produits attendus. En outre, la proposition technique devra mettre l'accent sur un planning détaillé du déroulement des activités.

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, le consultant devra livrer les cartes et autres documents selon le découpage retenu d'accord parties (national, région, département..).

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant individuel ou à un partenaire technique institutionnel public ou privé disposant de compétences avérées et d'une solide expérience en cartographie.

SELECTION DU CONSULTANT

Le chargé de l'étude sera recruté conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants individuel du Programme d'Appui à la Réduction de Pauvreté (PAREP).

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 40 jours ouvrables y compris les temps de préparation, de conception, d'élaboration et validation.